ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Tél: 03.21.13.03.48

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 12 décembre,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC, Dominique VASSEUR, absents excusés,

Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

## Objet : Revalorisation du crédit culturel aux écoles Loisonnaises

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune octroie chaque année aux écoles Loisonnaises un crédit par élève pour le financement d'actions culturelles.

Que les écoles maternelles emploient traditionnellement cette dotation pour accueillir un spectacle de Noël et les écoles élémentaires pour financer une sortie de fin d'année scolaire.

Que lors de sa séance en date du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a réévalué le montant du crédit par élève à 4 €.

Que compte tenu de l'augmentation du coût des prestations dans ce domaine et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

## Vote à l'unanimité

- D'augmenter ce crédit à 5 € par élève inscrit dans les écoles Loisonnaises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20192123 AR: 062-216 205237-2023 1219. 131223-265-96

Affiché le 21/12/23

Certifié exécutoire le 21/12/23

le Maire

Le Maire,

Daniel KRUSZKA

**Daniel KRUSZKA**